

Financement prévisionnel des actions prévues par le projet d'école – 2020-2025

Les classes de découverte	<p>Une à deux classes sont susceptibles de partir selon les années.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution des familles : 120,00 € par enfant au maximum pour un séjour de 5 journées environ <ul style="list-style-type: none"> • Soit 24 euros par journée environ • avec un tarif dégressif si plusieurs enfants d'une famille sont concernés la même année). • le transport : La communauté de communes et la mairie à part égale • La commune de St Martin de Queyrières : environ 2 000,00 à 3000.00 € selon le nombre de classes concernées (budget des classes de découvertes et des projets culturels) • Le conseil général : 300,00 € au maximum pour une classe de découverte de 5 jours ; sous réserve de l'attribution de la subvention <p>La coopérative générale de l'école : le solde</p>
Le ski alpin	<p>L'activité concernera les élèves du CP au CE1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution des familles : skis, bâtons, chaussures et casque • Communauté de communes : le transport • La commune de St Martin de Queyrières : <ul style="list-style-type: none"> • 5 à 6 moniteurs de l'ESF de Puy St Vincent • les forfaits pour les élèves et les accompagnateurs
L'escalade	<p>L'activité concernera les élèves de CM1-CM2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes : le transport • La commune de St Martin de Queyrières : le coût des moniteurs du club
Le ski de fond	<p>L'activité concerne les élèves de CM</p> <ul style="list-style-type: none"> • contribution des familles : ski, bâtons, chaussures • mairie : 2 à 3 moniteurs de l'ESF de Puy St Vincent • communauté de communes : le transport
Le kayak	<p>L'activité concernera tous les élèves du cycle 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'encadrement sera assuré par les enseignants et par des moniteurs avec Brevet d'état mis à disposition par la communauté de communes, le club de kayak de l'Argentière la Bessée et le centre régional de formation au canoé-kayak • Contribution des familles : 0 € • Communauté de communes : le transport et les moniteurs BE • Commune de St Martin de Queyrières : 0 €
La natation	<p>L'activité concernera tous les élèves de la moyenne section au CM2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution des familles : 0 €

	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes : le transport et les entrées • mairie : <ul style="list-style-type: none"> • un maître-nageur pour intervenir dans l'enseignement de la natation : environ 1 100,00 €
Le tennis	<p>L'activité concernera tous les élèves de MS à CE1/CE2 L'encadrement sera assuré par les enseignants et par un moniteur avec Brevet d'état du club de St Martin de Queyrières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution des familles : 0 € • Communauté de communes : le transport • Commune de St Martin de Queyrières : environ 950,00 euros
Les actions culturelles	<p><u>A - Les divers spectacles vivants et séances de cinéma</u> Le coût varie de 2,5 € à 7,00 € par enfant pour un spectacle ou une séance de cinéma.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes : le transport • Les entrées seront financées par le budget des actions culturelles mis à disposition par la mairie, la coopérative générale, les coopératives des classes <p><u>B - Les projets artistiques et culturels de classe</u> Ces projets sont menés en partenariat avec un intervenant extérieur, Une subvention peut être demandée à l'Inspection Académique des Hautes Alpes, Ces projets sont gérés par la coopérative générale de l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution des familles : 0 € • Communauté de communes : les transports • Mairie : environ 2 500,00 à 3 500,00 € selon les années (budget des classes de découvertes et des actions culturelles de l'école) • Inspection Académique : environ 500,00 euros par projet, sous réserve de la validation du dossier par l'Inspection Académique • Coopérative générale de l'école : le solde
Le développement de la BCD	<p>Chaque année un effort sera réalisé pour étoffer le fond de livres de la BCD avec une contribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commune de St Martin de Queyrières : environ 200 à 400,00 € (dans le cadre du budget de l'école)
Les cotisations volontaires des parents aux coopératives des classes	<p>Ces coopératives contribuent aux financements de certaines actions culturelles, de projets spécifiques (cuisine, arts plastiques, informatique, photos, ...) Afin de simplifier la gestion des coopératives des classes, il est proposé aux parents d'adhérer aux coopératives en début d'année avec une adhésion unique</p> <p><u>Ce fonctionnement permet</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de réduire les manipulations d'argent et les risques de pertes d'argent • d'éviter de solliciter sans cesse les familles <p><u>Un tarif dégressif est mis en place</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un enfant : 25 euros • Deux enfants : 24 euros pour chaque enfant • Trois enfants : 23 euros pour chaque enfant